

L'Espace Mobilités Electriques

L'Espace Mobilités Electriques est un lieu d'information et de conseil sur les véhicules électriques et plus particulièrement sur les deux-roues : vélos à assistance électrique et scooters électriques

Présentation de l'association

L'association Espace Mobilités Electriques (EME) a été créée en 1997 par EDF et la Ville de Paris.

Lieu de communication à l'usage du public, des professionnels et des collectivités territoriales, il participe aux actions concourant au développement des transports électriques à Paris et en Ile-de-France, dans une perspective de lutte contre la pollution et plus largement de développement durable.

Centre de ressources, l'EME a l'ambition d'analyser et de mieux faire connaître les nouveaux concepts en matière de mobilité urbaine et de partage de l'espace public.



Contexte

Aujourd'hui en France, les transports génèrent près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (principalement dues au dioxyde de carbone), à l'origine du **changement climatique**.

Les transports sont une composante essentielle de notre société. Le secteur des transports de personnes et de marchandises est le **premier responsable de la pollution de l'air**.

La région Ile-de-France comptabilise chaque jour **35 millions de déplacements** dont 10,5 millions à Paris, tous moyens de transports confondus. Ces déplacements engendrent de la **pollution atmosphérique, des nuisances sonores et des perturbations du cadre de vie**.

Dans une optique multimodale, le deux-roues électrique apporte une **solution de mobilité complémentaire aux transports collectifs** et joue un rôle évident dans les **économies d'énergie**.

Le véhicule électrique, étant le seul à émettre **zéro pollution**, répond aux besoins de proximité en centre-ville dans le respect de la protection de l'environnement.

Concrètement, que peut-on faire ?

- Privilégier les modes de **déplacements doux** (marche, vélo, roller, trottinette)
- Favoriser l'**intermodalité** dans vos déplacements (exemple : train + vélo ou bus + marche à pied)
- Emprunter les **transports en commun**
- Utiliser un véhicule à **carburant propre** (électrique, GPL, GNV, ...)
- Améliorer son **comportement** au volant (diminuer sa vitesse, limiter l'usage de la climatisation, etc.)
- Faire le choix des **nouvelles mobilités** (co-voiturage, auto-partage, ...)

**Venez essayer des vélos à assistance électrique
et des scooters électriques
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au sein du show-room de l'EME**